

Procès verbal du Comité de Suivi Individuel (CSI)

Dans le cas d'une réinscription en :

- 2ème ou 3ème année en 2019-2020, le Comité de Suivi Individuel doit impérativement s'être réuni **avant le 21 juin 2019**

- 4ème année et +, le CSI doit impérativement s'être réuni **avant le 20 septembre 2019**.

Programme doctoral :

Economie Sciences de Gestion Mathématiques Informatique Sociologie/Sc Pol Droit

NOM et prénom du doctorant :

NOM et prénom du Directeur de Thèse :

Date de la réunion du CSI :

Membres du CSI :

Nom	Prénom	Signature

Avis sur la réinscription pour l'année 2019 - 2020 de M :

Favorable

Défavorable*

Réserve*

* (avis motivé)

A l'issue du comité, ce document complété et signé en original est remis au doctorant qui l'apporte dans les plus brefs délais au secrétariat de l'Ecole Doctorale.